

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA  
AUX PARTIES PARTICIPANT À LA CONFÉRENCE DE PARIS SUR LE  
VIETNAM

No. FLA-74

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada présente ses compliments aux Parties participantes à la Conférence de Paris sur le Vietnam et a l'honneur de se référer aux Accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam, ainsi qu'aux Protocoles de ces Accords, signés à Paris le 27 janvier 1973 par les Parties.

Conformément aux dispositions des Articles 17 des Protocoles aux Accords mettant fin à la guerre et rétablissant la paix au Vietnam concernant la Commission internationale de contrôle et de surveillance, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a l'honneur d'informer les Parties que le Canada accepte de participer à la Commission internationale de contrôle et de surveillance et accepte aussi les droits et les obligations qui en découlent, conformément aux dispositions des Accords et des Protocoles. Le Canada accepte de participer à la Commission internationale de contrôle et de surveillance pour une période initiale de soixante jours à compter de la signature des Accords et des Protocoles de ces Accords, nonobstant la disposition des Articles 17 des Protocoles concernant la Commission internationale de contrôle et de surveillance qui oblige chaque membre de la Commission internationale à communiquer aux Parties aux Accords par, un préavis de trois mois, son intention de se retirer de la Commission. La décision formelle du Canada de maintenir ou non sa participation au-delà de la période initiale de soixante jours sera communiquée aux Parties aux Accords au moyen d'une Note avant la fin de la période de soixante jours.

La décision du Canada concernant sa participation à la Commission internationale au-delà de sa participation initiale de soixante jours dépendra de la mesure où les conditions auxquelles le Canada a soumis la pleine acceptation de sa participation et qu'il a déjà communiquées aux Parties aux Accords seront remplies durant la période de sa participation initiale.

MITCHELL SHARP

Ottawa, 27 janvier 1973